



L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

Comité directeur de la FFE
22 et 23 juin 2019 – Asnières sur Seine
Relevé de conclusions

Présents

Bachar KOUATLY
Jean-Paul GRIGGIO
Éric LE ROL
Stéphane ESCAFRE
Johanna BASTI
Laurent FREYD
Réza SALAMI
Anémone KULCZAK
André RASNEUR

Absents excusés représentés

Nathalie FRANC (par Johanna BASTI)
David ROS (par Jean-Paul GRIGGIO)
Bruno DELPORT (par Laurent FREYD)
Pascal LAZARRE (par Jean-Paul GRIGGIO)
Olivier DELABARRE (par Johanna BASTI)
Gilles BETTHAEUSER (par Bachar KOUATLY)
Yves MAREK (par Bachar KOUATLY)
Véronique REVOY (par Réza SALAMI)
Rudolphe HIDALGO (par Réza SALAMI)
Amélie LACHAT (par André RASNEUR)

Absents excusés non représentés

Sophie MILLIET
Éric PRIÉ
Cyrille DIMEY
Hélène ROSSINOT
Jean STAUNE

Présents à titre consultatif

Jérôme VALENTI, Directeur Général
Luc FANCELLI, Président de la Commission Technique
Christophe PHILIPPE, Directeur Technique National
Mathilde CHOISY, Directrice Technique Nationale Adjointe
Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération

Présents

Bachar KOUATLY
Jean-Paul GRIGGIO
Éric LE ROL
Stéphane ESCAFRE
Johanna BASTI
Réza SALAMI
David ROS
Yves MAREK
Sophie MILLIET
Anémone KULCZAK
Nathalie FRANC
Laurent FREYD
Jean STAUNE
André RASNEUR

Absents excusés représentés

Bruno DELPORT (par Laurent FREYD)
Pascal LAZARRE (par Jean-Paul GRIGGIO)
Olivier DELABARRE (par Johanna BASTI)
Gilles BETTHAEUSER (par Bachar KOUATLY)
Véronique REVOY (par Réza SALAMI)
Rudolphe HIDALGO (par Réza SALAMI)
Cyrille DIMEY (par Bachar KOUATLY)
Éric PRIÉ (par Johanna BASTI)
Amélie LACHAT (par André RASNEUR)

Absents excusés non représentés

Hélène ROSSINOT

Présents à titre consultatif

Jérôme VALENTI, Directeur Général
Christophe PHILIPPE, Directeur Technique National
Mathilde CHOISY, Directrice Technique Nationale Adjointe
Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération

Le Président accueille les membres du Comité Directeur au Château d'Asnières.

- Ajouts de points supplémentaires à l'ordre du jour

Bachar KOUATLY (Président) et Stéphane ESCAFRE (Secrétaire Général) proposent d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour.

Vote : Unanimité

- Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur des 9 & 10 mars 2019

Vote : 17 pour / 1 contre

- Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur du 20 avril 2019

Vote : 17 pour / 1 contre

I) Commission de contrôle économique et de gestion

Bachar KOUATLY informe les membres du Comité Directeur de la démission collective d'une partie des membres de la Commission de contrôle économique et de gestion, dont son Président.

Bachar KOUATLY donne lecture d'un message adressé par le Président de cette commission aux membres du Comité Directeur.

La Commission de contrôle économique et de gestion a fourni un travail de réflexion très important dont il est résulté en mars 2019 un projet de réforme profonde de l'organisation fédérale nécessitant notamment une refonte des statuts.

Le Comité Directeur n'a pas eu le temps de tirer les conséquences de ce rapport pour l'Assemblée Générale de 2019, ce qui a motivé la démission collective de la Commission de Contrôle Economique et de Gestion.

Le document a néanmoins été rendu public sur le site internet fédéral.

Bachar KOUATLY met également en cause les accusations malveillantes dont il a été l'objet et qui ont des répercussions négatives sur l'action de l'équipe fédérale.

Il regrette cette décision compte-tenu de la qualité des membres de cette commission et de l'intérêt de leurs conclusions, même s'il insiste sur l'importance de les adapter à une association qui n'est pas délégataire de service public et dont les moyens financiers sont limités.

Bachar KOUATLY a donc sollicité du Président de la Commission de reconsidérer sa décision, en tenant compte du fait que la non-inscription des conclusions de ce rapport à l'ordre du jour de l'Assemblée Général ne signifiait pas que le Comité Directeur se désintéressait du travail de cette Commission mais simplement que le délai était trop court pour en tirer les conséquences.

Le Président indique que Phi NGUYEN a jugé néanmoins qu'il n'avait pas de valeur ajoutée à apporter à la Fédération tant que l'application des conclusions de son rapport serait en suspens.

Bachar KOUATLY souhaite que les recommandations de la Commission de Contrôle Economique et de Gestion soient soumises au débat de l'Assemblée Générale.

Eric LE ROL souhaite que le Comité Directeur prenne au contraire le temps d'analyser les conclusions de ce rapport en profondeur et d'en discuter.

Il juge d'emblée que certaines pistes ne sont pas compatibles avec la situation de la Fédération et son modèle associatif.

Il considère également que la Commission s'est livrée davantage à un audit de conseil pour le futur plutôt qu'à un audit de contrôle économique de gestion.

Il juge que la Commission est sortie de son domaine qui n'est pas le domaine politique lequel n'appartient qu'à l'Assemblée Générale et au Comité Directeur.

Jean-Paul GRIGGIO regrette l'incidence des accusations dont le Président a été l'objet et l'exhorte à faire preuve de fermeté à ce sujet lors de l'Assemblée Générale. Il considère que garder le silence ne fait qu'alimenter la rumeur.

Réza SALAMI rappelle la nécessité pour toute organisation d'avoir une opposition constructive. Il dénonce néanmoins les communications irresponsables de certains membres de la FFE depuis quelques mois.

Bachar KOUATLY propose que le Comité Directeur recommande à l'Assemblée Générale du 29 juin 2019 de mettre les conclusions et les préconisations de la Commission de Contrôle Economique et de Gestion à l'ordre du jour.

Laurent FREYD considère que le sujet est trop complexe et le délai trop court pour soumettre des propositions précises à la prochaine Assemblée Générale. Il propose qu'un travail préparatoire à ce sujet soit effectué avec les organes déconcentrés dans le cadre du séminaire fédéral et la constitution d'un groupe de travail.

Stéphane ESCAFRE acquiesce mais demande que l'Assemblée Générale soit informée et consultée.

André RASNEUR considère que le rapport de la Commission de Contrôle Economique et de Gestion est complètement inadapté au monde associatif et que la constitution d'un groupe de travail serait une perte de temps.

Anémone KULCZAK demande au Président de répondre aux accusations de conflit d'intérêt lors de la prochaine assemblée générale.

Bachar KOUATLY rappelle les éléments qu'il a exposés lors du précédent Comité Directeur à ce sujet et indique qu'il n'a jamais tiré profit de la Fédération, bien au contraire.

Réza SALAMI indique que tous sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts et que la question qui doit être posée est de savoir ce qui profite à la Fédération.

Stéphane ESCAFRE confirme que tous les membres du Comité Directeur peuvent être l'objet de

conflits d'intérêt compte-tenu de leurs fonctions par ailleurs (présidents d'organes déconcentrés, arbitres etc). Il invite le Comité Directeur à faire preuve d'encore plus de vigilance à ce sujet, notamment lors des votes.

Le Comité Directeur exprime son souhait de poursuivre sa réflexion sur le rapport de la Commission de Contrôle Economique et de Gestion avant d'en tirer formellement des propositions à soumettre à l'Assemblée Générale.

Bachar KOUATLY demande si le Comité Directeur doit voter sur la présentation à l'Assemblée Générale.

Le Comité Directeur répond qu'il prend acte que ce thème sera proposé à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Les démissions des membres de la Commission de Contrôle Economique et de Gestion étant intervenues juste avant le Comité Directeur, la composition de la nouvelle commission sera voté à la prochaine réunion du Comité Directeur.

II) Technique – sportif

- Modification du règlement
 - Championnat de France

Modification du Règlement A01 CHAMPIONNAT DE FRANCE

Nouvelle rédaction de l'article 1.1 :

« Le Championnat de France individuel est ouvert à tous les joueurs français licenciés à la Fédération Française des Échecs et aux joueurs étrangers résidant en France depuis deux ans et licenciés à la FFE la saison précédente et la saison en cours. Des dérogations peuvent être accordées dans des cas exceptionnels par le Directeur Technique du Championnat. Tout joueur étranger ayant un classement Elo FIDE doit non seulement remplir ces conditions, mais aussi être inscrit sur la liste Elo FIDE pour la France. Le National et le National Féminin sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française et sélectionnables en équipe de France au moment de leur qualification ».

Vote : Unanimité

Modification du Règlement C01 COUPE DE FRANCE

Nouvelle rédaction de l'article 2.2 alinéa 1 et 2 :

« Jusqu'en ¼ de finale, les clubs sont répartis en groupes géographiques, et le tirage au sort est intégral à l'intérieur de ces groupes. Le tableau final de la Coupe de France est déterminé en même temps que le tirage au sort des 8e de finale ».

Vote : Unanimité

- Coupe Jean-Claude Loubatière

Modification du Règlement COUPE JEAN-CLAUDE LOUBATIÈRE

Nouvelle rédaction de l'article 1.2 alinéa 3 :

« Dans la phase interrégionale, se qualifient pour la finale : le 1er ou les 2 premiers de chaque groupe, selon la répartition du Directeur de la Coupe Jean-Claude Loubatière ».

- Coupe de la parité

Modification du Règlement de la COUPE DE LA PARITE

Nouvelle rédaction de l'article 1.2 alinéa 3 deuxième point :

« D'autre part, le club vainqueur de l'édition précédente est qualifié pour la finale sous réserve d'engager au moins une équipe en phase zone interdépartementale ».

Nouvelle rédaction de l'article 3.3 :

« 3.3 Cadence : Cadence Fischer obligatoire de 60 minutes + 30 secondes par coup ».

Le Comité Directeur demande des précisions à la DNEF et se prononcera à ce sujet dans le cadre d'un futur vote électronique.

- Championnat scolaire

Modification du Règlement J03 CHAMPIONNAT DE FRANCE SCOLAIRE

Nouvelle rédaction de l'article 3.2 a)

« A l'issue de la phase académique, l'équipe arrivée première de sa catégorie est qualifiée pour disputer le titre de champion de France de sa catégorie ».

Vote : 16 pour, 4 contre

- Règles générales

Modification du Règlement R01 REGLES GENERALES POUR LES COMPETITIONS FEDERALES

Nouvelle rédaction de l'article 11.3.4. :

« Chaque club est limité à une seule entente par compétition ».

- Harmonisation des règlements « coupes »

Laisser le nom de la première phase dans les règlements puis indiquer phase 2, éventuellement phase 3 avant la finale.

Vote : 19 pour, 1 contre

- Réforme interclubs

Christophe PHILIPPE présente une proposition, discutée depuis de nombreuses années, de modification dans l'organisation de la pyramide des interclubs : passer de 1 groupe de 12 équipes en Top12, 3 groupes de 12 équipes en N1, 6 groupes de 12 équipes en N2 et 18 groupes de 10 équipes en N3, à 12 équipes en top12, 4 groupes de 10 équipes en N1, 8 groupes de 10 équipes en N2 et 16 groupes de 10 équipes en N3.

Si le nombre total d'équipes ne change quasiment pas (292 au lieu de 300), le fait d'alléger les calendriers de N1 et N2 de deux rondes peut aider les clubs à finir la saison sans forfait.

De plus l'ajout d'un groupe de N1 permettra de réduire les déplacements.

Plusieurs membres du CD ajoutent que cette pyramide 1-4-8-16 est la formule classique de nombreux autres sports.

Vote : unanimité

Christophe PHILIPPE expose ensuite les deux choix possibles qui découlent de cette nouvelle pyramide au niveau du top12 :

Option 1 : descente de 4 équipes du top12 remplacées par les 4 premiers des 4 groupes de N1 ;

Option 2 : barrage en fin de saison afin que seulement 2 clubs montent en top12 ;

L'avantage des 4 montées/4 descentes est le brassage intéressant au niveau du renouvellement des clubs de l'élite.

L'inconvénient est l'instabilité potentielle des 4 clubs qui descendraient chaque année dans cette formule. Le tiers d'une division qui descend paraît excessif.

Vote : unanimité pour la deuxième option

Le Comité Directeur estime qu'il est préférable de privilégier une certaine stabilité pour le très haut niveau ce qui justifie son vote pour le barrage en fin de Nationale 1.

Ainsi les 4 vainqueurs des 4 groupes de N1 se retrouveront en fin de saison pour disputer 3 matchs (formule toutes-rondes) et les 2 premiers monteront en top12.

Bien sûr cette nouvelle formule des interclubs ne sera mise en place que sur la saison 2020-2021, mais il était impératif de la voter avant le début de la 2019-2020.

Le TOP 12 continuera d'être organisé sur 11 jours continus.

- Calendrier fédéral

Les dates des prochains comités directeurs sont fixés les 9 et 10 novembre 2019, les 7 et 8 mars et les 13 et 14 juin 2020.

Vote : unanimité

L'Assemblée Générale 2020 se tiendra en marge du championnat de France jeunes en avril 2020. La date exacte sera précisée ultérieurement.

Laurent FREYD, propose de contacter la FIDE, l'objectif étant de proposer que les parties d'une heure puissent être homologuées pour le Elo FIDE (faire sauter la limite du plafond de 1600 Elo et de 2200 Elo).

Stéphane ESCAFRE suggère que la France serve de test sur cette action.

Bachar KOUATLY soutiendra cette proposition à l'international.

Laurent FREYD est chargé de contacter la *Qualification Commission*.

- Résultats sportifs

L'équipe de France féminine composée d'Andreea NAVROTESCU, Anaëlle AFRAOUI, Mathilde CHOISY, Sarah DJIDJELI remporte la médaille d'argent en Mitropa Cup. Andreea NAVROTESCU remporte la médaille d'or au 1^{er} échiquier. Mathilde CHOISY juge les résultats particulièrement encourageants compte tenu de la jeunesse de l'équipe, Sarah DJIDJELI âgée de 16 ans s'est particulièrement bien comportée pour sa première sélection en équipe de France adultes.

L'équipe de France mixte composée de Loïc TRAVADON, Sébastien JOIE, Lucas DI NICOLANTONIO fait un résultat honorable en terminant 7^{ème} ex-aequo (10^{ème} au départage) avec la plus faible équipe de la compétition. La prestation de Loïc TRAVADON est encourageante malgré son manque d'expérience et Lucas DI NICOLANTONIO réalise sa 3^{ème} de Maître International.

- Retour sur les Championnats Jeunes 2019

Bachar KOUATLY félicite Laurent FREYD, Directeur de la compétition, pour le succès d'ensemble des derniers championnats de France à HYERES.

Il relève néanmoins une erreur d'appréciation de la part de l'organisation dans la prévision du nombre de personnes présentes lors de la cérémonie de clôture.

Il juge que cet incident traduit une crise de croissance et doit ouvrir une réflexion sur le nombre de joueurs participant à cet évènement très attractif et sur l'organisation plus globale des compétitions.

Réza SALAMI insiste sur le succès exceptionnel de cet évènement nonobstant cet incident.

- Finales Nationales

Christophe Philippe indique que la grande finale des coupes nationales à Saint Quentin le week-end prochain se prépare et que les clubs ont répondu présents à ce nouveau grand évènement puisque toutes les 48 places en finale des coupes Loubatière, 2000 et Parité seront occupées.

Au total avec le top12-féminin, la coupe de France et le match U12F France-Chine, 232 joueurs seront en lice, 58 équipes représentant une quarantaine de clubs différents.

Bachar KOUATLY salue le travail accompli par Jocelyne WOLFANGEL au bénéfice du secteur féminin en général et de trophée Roza Lallemand en particulier.

III) Organes statutaires et directions nationales

- Direction des Scolaires

- L'année scolaire 2019 / 2020

Johanna BASTI indique que l'année scolaire 2019 / 2020 sera placée sous le signe des « *mathématiques* ».

C'est une opportunité pour renforcer la place du jeu d'échecs à l'école.

Johanna BASTI répertorie l'ensemble des initiatives au niveau local et fait l'interface avec les partenaires institutionnels de la FFE, en particulier l'Education Nationale avec laquelle existe une convention.

Elle a déjà obtenu par cette action des crédits de l'Education Nationale aux fins de développer une formation certifiante (magistère) à destination des enseignants dans l'Académie de TOULOUSE.

- Commission pédagogique USEP/FFE

Johanna BASTI présente un point d'information sur les travaux entre l'USEP et la FFE ayant pour objet la création d'un outil partagé qui pourra être utilisé par les enseignants pour organiser des compétitions.

Bachar KOUATLY salue le travail de Johanna BASTI et de la Direction des Scolaires.

- Finale des collèves

Johanna BASTI présente la candidature de ANNEMASSE pour l'organisation des finales des collèves.

Vote : unanimité

Johanna BASTI présente la candidature de Dominique RUHLMAN à son renouvellement en tant que Directeur des Championnats Scolaires.

Vote : unanimité

- Travaux de la Direction Nationale de l'Arbitrage

Laurent FREYD présente un point d'information sur les nouvelles formations mises en place par la DNA portant notamment sur l'habilitation à passer les ASP et l'organisation de webinars pour une partie de la formation des arbitres.

- Commission d'appels sportifs

Stéphane ESCAFRE fait état de la candidature de trois licenciés à la Commission d'appels sportifs en remplacement de Jean BOGGIO.

Vote : 13 pour Guy FANGET

- Commission de discipline

Bachar KOUATLY fait état de la démission de Nino MATURADZE et de la candidature de Jocelyn AZZEGAG pour le remplacer.

Vote : unanimité

Stéphane ESCAFRE présente la candidature de Jean-Pierre LEPETIT en tant qu'instructeur fédéral.

Vote : 17 pour, 1 abstention

- Commission Histoire et Culture

Jérôme VALENTI présente la candidature de David DOLUI.

Vote : unanimité

- Secteur Handicap

Johanna BASTI informe le Comité Directeur des démarches entreprises avec Frédéric LOYARTE pour que des animateurs puissent intervenir dans les centres pour aveugles grâce à un partenariat avec la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France.

- Commission médicale

Nathalie FRANC informe le Comité Directeur des discussions en cours avec l'association TDAH France (association de parents d'enfants « *hyperactifs* ») en vue d'un partenariat avec la FFE.

Jean-Paul GRIGGIO demande que la Commission Médicale bénéficie d'une page dédiée sur le site internet fédéral et publie des contre-indications médicales sur le site internet.

Nathalie FRANC rappelle la volonté réitérée de la FFE d'organiser des campagnes de don du sang en marge de ses grands événements. Ce projet achoppe aujourd'hui sur des difficultés d'organisation de la part de l'Etablissement Français du Sang.

IV) Conventions et partenariats

- Service National Universel

Johanna BASTI et Bachar KOUATLY indiquent que la FFE est en discussion avec les représentants du Service National Universel pour que des initiations au jeu d'échecs soient proposées aux 800.000 jeunes concernés à terme par le SNU et pour que les volontaires puissent effectuer leur service dans les clubs d'échecs.

- Schneider

Bachar KOUATLY informe le Comité Directeur de la signature d'une convention de mécénat entre la FFE et le groupe SCHNEIDER ELECTRIC.

Il remercie particulièrement Cyrille DIMEY qui a porté ce projet jusqu'à sa conclusion.

- Premiers Jeux Internationaux des Barreaux

Bachar KOUATLY informe le Comité Directeur de la tenue des premiers Jeux Internationaux des Barreaux qui se tiendront le 10 juillet 2019 à PARIS.

Ce tournoi international à cadence rapide est ouvert aux avocats et assimilés. Il est organisé en partenariat avec la Fédération du Sport en Entreprise et le Barreau de PARIS.

- Francophonie

Bachar KOUATLY informe le Comité Directeur de la tenue des 7^{ème} Rencontres Internationales des Echecs Francophones du 4 au 12 Juillet à la Maison de la Tunisie à PARIS.

En plus des tournois, des formations d'entraîneurs FIDE et d'arbitres FIDE seront organisées.

V) Institutionnel

- Renouvellement des assurances de la FFE

Jérôme VALENTI présente l'état des assurances actuellement souscrites par la FFE et présente six offres pour leur renouvellement.

La choix se portera vers l'offre la plus économiques à garanties identiques.

- Préparation de l'Assemblée Générale

Jérôme VALENTI informe le Comité Directeur de l'organisation d'un Congrès Fédéral en marge des championnats de France à CHARTRES autour de trois axes : des conférences, un séminaire des organes déconcentrés et une soirée de gala.

- Relations avec les ligues

Stéphane ESCAFRE évoque la situation à la Réunion.

Il rappelle que la Ligue de la Réunion a été dissoute par décision de justice et est toujours en cours de liquidation.

Le Comité Directeur a institué une commission *ad hoc* aux fins de suppléer temporairement à l'absence de ligue.

Récemment, des licenciés ont pris l'initiative de créer une nouvelle ligue régionale non reconnue par la Fédération.

Plusieurs plaintes disciplinaires ont été déposées par des licenciés de la Réunion à ce sujet.

Bachar KOUATLY propose de mandater Stéphane ESCAFRE aux fins d'organiser une assemblée générale constitutive d'une nouvelle ligue régionale à la Réunion dans des conditions réellement démocratiques et respectueuses des statuts de la FFE.

Vote : 20 pour, 1 abstention

Bachar KOUATLY fait état de difficultés avec certaines ligues qui refusent de communiquer au siège les documents prévus par les statuts fédéraux.

Il rappelle que la communication de ces documents est non seulement une obligation statutaire mais également une demande du Ministère des Sports.

Eric LE ROL précise que les documents mentionnés dans le Règlement Intérieur sont limités et que les documents comptables notamment n'ont pas nécessairement à être certifiés par un commissaire aux comptes.

Stéphane ESCAFRE confirme que les documents présentés à l'A.G. des Hauts de France ont été transmis à la FFE avant la tenue de celle-ci.

André RASNEUR alerte sur la difficulté voire l'impossibilité pour les organes déconcentrés de répercuter le projet fédéral dans l'ensemble de ses aspects compte-tenu des réalités locales.

Mathilde CHOISY informe le Comité Directeur de la réalisation d'une enquête auprès des clubs en vue d'établir un projet de développement conformes aux demandes de la nouvelle Agence Nationale du Sport.

Bachar KOUATLY indique que le questionnaire d'enquête sera communiqué au Comité Directeur et que le projet de développement sera présenté à la prochaine réunion du Comité Directeur.

Bachar KOUATLY pose par ailleurs la question de savoir s'il est normal que des représentants d'organes déconcentrés utilisent les moyens de ces organes pour attaquer la politique fédérale, comme cela s'est produit récemment.

André RASNEUR rappelle que les représentants d'organes déconcentrés gardent bien sûr leur liberté d'expression en particulier sur les sujets politiques mais qu'il n'est pas normal d'utiliser les moyens des organes déconcentrés pour attaquer la fédération.

André RASNEUR considère néanmoins qu'à ce sujet tout le monde doit être irréprochable y compris les membres du Comité Directeur.

Le Comité Directeur fait un vote de principe sur la rédaction d'un texte qui condamne les utilisations abusives des outils des organes fédéraux, ligues, comités, commissions, etc. Le texte suivant est rédigé par Yves MAREK, Bachar KOUATLY et Stéphane ESCAFRE :

« Le comité directeur, tout en marquant son attachement à la liberté d'expression démocratique, appelle l'attention de tous les responsables d'organes fédéraux de tous niveaux sur l'importance, lorsqu'ils s'expriment à titre personnel et sur des points de vue qui n'engagent pas nécessairement tous leurs mandants, de veiller à bien séparer les choses entre l'expression des opinions et l'utilisation des titres et fonctions dès lors que celle-ci est de nature à engager des organes internes ou déconcentrés. En effet, elle peut donner l'impression à des tiers que des expressions individuelles sont des opinions de corps constitués, causant préjudice à la Fédération ».

Jérôme VALENTI informe le Comité Directeur de la situation des clubs en Corse.

Depuis la saison 2013-2014, il n'y a quasiment plus eu de licence B prise en CORSE.

Dans le même temps, la Ligue Corse a créé une licence territoriale et revendique plusieurs milliers de licenciés.

Jérôme VALENTI indique avoir saisi la Commission Fédérale de Discipline à l'encontre de Léo BATTISTI en raison de ce système qui cause un préjudice financier et d'image important pour la Fédération.

André RASNEUR considère que le vrai problème ici n'est pas la création d'une licence territoriale

mais l'utilisation des adresses mails des présidents de clubs à des fins autres que d'information fédérale.

*

Bachar KOUATLY conclut en rappelant qu'il reste disposé à privilégier la discussion et le règlement amiable de tous ces sujets.

VI) Informations et questions diverses

Bachar KOUATLY informe les membres du Comité Directeur de ce que la Fédération Française des Echecs est citée pour la première fois en exemple dans un livret du Ministère des Sports à paraître.

Jean-Paul GRIGGIO propose d'éditer un bilan des actions menées par l'équipe dirigeante et d'en distribuer une version papier aux membres de l'assemblée générale.

Le 23/06/2019,

Le Président
Bachar KOUATLY

Le Secrétaire Général
Stéphane ESCAFRE

